



**L'INSTAURATION D'UNE CONSTITUTION REPUBLICAINE
COMME PRINCIPE DU DROIT CHEZ KANT. CRITIQUE
D'UNE RATIONALITE MONOLITHIQUE**

**THE ESTABLISSEMENT OF A REPUBLICAN
CONSTITUTION AS A PRINCIPLE OF LAW IN KANT.
CRITICISM OF A MONOLITHIC RATIONALITY**

KIESE Richard

Doctorant

Université de Kinshasa

Bibliothèque UCC

République Démocratique du CONGO

Kieserichard@gmail.com

Date de soumission : 05/08/2022

Date d'acceptation : 20/09/2022

Pour citer cet article :

KIESE R. (2022) «L'INSTAURATION D'UNE CONSTITUTION REPUBLICAINE COMME PRINCIPE DU DROIT CHEZ KANT. CRITIQUE D'UNE RATIONALITE MONOLITHIQUE», Revue Internationale du Chercheur «Volume 3 : Numéro 3» pp : 1007 – 1020

Résumé

Aujourd'hui plus qu'hier le sentiment qui domine partout sur la planète, c'est la violence, la criminalité et les rivalités de puissance. Tout le monde se plaint de manque de paix : les conflits et guerres continuent à faucher de millions de vies humaines. Pouvons-nous espérer s'établir la paix durable ? Kant présente, par un examen théorique et pratique, un principe rationnel de droit fondé sur les mêmes règles, l'unique solution qui puisse d'une part servir de base primordiale à toute constitution civile et d'autre part amener une paix durable entre Etats dans le cadre d'une Fédération des peuples libres.

Considérant le mouvement de contestation qui dénonce la domination inhérente à la rationalité monolithique, fondée sur le langage de la force et incarnée en droit, parce que détentrice du monopole de la vérité et du sens, l'intérêt de cette étude est de montrer la nécessité d'une paix perpétuelle fondée non pas sur une rationalité paradigmatique qui prône un humanisme exclusif, transcendant les autres cultures, mais sur la rationalité pluraliste qui affirme l'exigence d'intégralité et de liberté axée sur l'intersubjectivité où les sujets s'entendent entre eux pour parler et agir en fonction des réalités qui se présentent. La paix perpétuelle résiderait donc dans la lutte pour la création d'un monde nouveau continuellement appelé à résoudre les contradictions qu'il ferait naître.

Mots clés : Constitution ; Républicaine ; Rationalité ; Contextuelle ; Pluraliste.

Abstract

Today more than yesterday the feeling that dominates everywhere on the planet is violence, crime and power rivalries. Everyone complains about the lack of peace: conflicts and wars continue to claim millions of human lives. Can we hope to establish lasting peace? Kant presents, by a theoretical and practical examination, a rational principle of law based on the same rules, the only solution which can on the one hand serve as a primordial basis for any civil constitution and on the other hand bring about a lasting peace between States. within the framework of a Federation of Free Peoples.

Considering the protest movement that denounces the domination inherent in monolithic rationality, based on the language of force and embodied in law, because it holds the monopoly of truth and meaning, the interest of this study is to show the need for a perpetual peace based not on a paradigmatic rationality which advocates an exclusive humanism, transcending other cultures, but on a pluralist rationality which affirms the requirement of integrality and freedom centered on intersubjectivity where subjects are hear each other to speak and act according to the realities that present themselves. Perpetual peace would therefore reside in the struggle for the creation of a new world continually called upon to resolve the contradictions it would give rise to.

Key words : Constitution ; Republican ; Rationality ; Contextual ; Pluralistic

Introduction

Dans le monde actuel, il existe au plan national et international des structures de dialogue et des moyens puissants de communication, mais malheureusement ces structures et ces moyens sont portés presque toujours pour la domination et l'inégalité.

Aujourd'hui plus qu'hier le sentiment qui nous domine le plus est la peur. Cela n'est pas étonnant, partout la violence, la criminalité, les tensions internationales, les rivalités de puissance, les abus de pouvoir, les rancœurs, le désarroi et les inégalités se généralisent. Tout le monde se plaint du manque de paix, mais personne ne veut renoncer à ce qui trouble la paix. Pendant ce dernier centenaire de l'histoire humaine, les guerres ont fauché et continuent de faucher des dizaines de millions de vies humaines : les leçons que nous devons en principe tirer de ces douloureuses expériences, la paix et l'harmonie sont encore du domaine de rêve. La situation est donc critique. Lorsque nous considérons ces conflits ici et là allumés et entretenus sur la planète et la perspective d'une hécatombe future et possible, ne sommes-nous pas poussés à nous demander : pouvons-nous espérer voir un jour s'établir la paix, la paix durable ? Ou bien le projet de paix et de paix durable est une utopie ? Les philosophes sont concernés à plus d'un titre. Ne dit-on pas souvent que quand on a épuisé toutes les voies il faut recourir à la philosophie qui a le rôle d'établir les maximes générales qui concernent la guerre et la paix ! C'est à cette tâche qu'Emmanuel Kant, bien connu pour son projet de paix perpétuelle, influence la recherche jusqu'à ce jour. Il développe, dans sa brochure intitulée *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, l'idée d'un ordre rationnel, celle de donner au monde, un principe de droit, une forme juridique, semblable à celle d'un Etat, qui pourrait assurer la paix tant recherchée entre les nations. De là est venue, son idée d'opter pour une nouvelle conception ; celle d'envisager d'une part l'examen théorique et pratique des concepts de paix et de guerre ; et d'autre part à présenter un projet de paix perpétuelle, en poussant plus loin l'idée de formation d'une Fédération des peuples libres qui apparaît, à ses yeux, la seule et véritable solution au problème de paix durable entre Etats, parce qu'elle est fondée sur les mêmes règles. Et quand Kant démontre qu'il n'y a que « la constitution qui, relativement au principe du droit, puisse servir de base primordiale à toute constitution civile et compte tenu de la pureté de son origine qui se confond à l'idée même du droit, elle seule qui puisse amener la paix perpétuelle et qui puisse faire espérer une pacification permanente » (Kant, 1880).

Considérant le mouvement de contestation qui dénonce la domination inhérente à la

rationalité monolithique, notre approche s'oppose à la légitimation d'une théorie ultime pour la construction d'une société juste pour tous et plaide pour un monde (culture) qui doit se faire par l'homme qui porte la responsabilité et l'autonomie de conscience parce qu'elle permet de reconnaître la diversité d'expériences et de cultures mondiales. C'est donc dans une perspective entièrement nouvelle qu'il faut poser les grands problèmes concernant l'avenir de l'homme et de la société ; dès lors que « l'humanité sent le besoin d'une réflexion globale, assez élevée, pour rendre tant soit peu certain le devenir et pour éviter le contraire du développement, c'est-à-dire la destruction » (Okolo, 1986).

D'où la nécessité d'une conscience révolutionnaire qui puisse contribuer à rendre l'homme responsable de sa propre destinée. Celle-ci doit se situer dans la perspective contre tout système qui rend problématique la liberté de l'homme, mais un système qui normalise l'idéal humain.

C'est dire que la prétention à l'universalité de la rationalité monolithique¹ du type occidental a montré les limites de sa raison d'être. Elle donne droit à la différence c'est-à-dire à « l'éclatement de la raison qui s'affirme dans sa diversité des races, des peuples, des courants, des idéologies, des modes d'être et de pensée », comme le confirme Jean Onaotsho dans son étude sur la Rationalité pluraliste, Ethique et Société. Ce point de vue nous amène à comprendre qu'il y a plusieurs modes de penser et qu'il existe d'autres manières de voir le monde (ONAO THO, 2016).

Dans cette perspective, l'exigence d'une pensée sur la rationalité alternative pluraliste se propose comme une voie de dépassement de la rationalité monolithique dont l'épuisement des discours de légitimation, suivant les récentes recherches philosophiques de Charles Taylor², conduit dans l'optique d'une rupture avec la rationalité paradigmatique. Dans ses analyses, il démontre que les identités culturelles et politiques, les différences et les égalités souvent enfermées dans des cadres formels ne peuvent pas être comprises de façon unitaire, ni répondre à une définition ou à des valeurs et des principes stables.

¹ La rationalité monolithique conduit à l'idée selon laquelle la science est le seul lieu propre à l'exercice positif de la raison humaine qui atteint l'état de maturité positive et s'attache seulement aux lois de la nature, à découvrir grâce à l'expérimentation et l'observation. COMTE A., (2012) *Cours de Philosophie positive*, Paris, Laurence Hansen-Love, p. 37

² Charles TAYLOR est un philosophe canadien qui s'intéresse surtout à l'éthique à travers les concepts de reconnaissance et du multiculturalisme. Il aborde une variété de thèmes selon une constante continuité d'inspiration sur la modernité, la morale, la politique de la reconnaissance, la sécularisation., Cf. TAYLOR C., <https://fr.m.wikipedia.org>.

Pour démontrer les limites de cette forme de rationalité monolithique, notre étude présente succinctement, par une analyse interprétative et critique, la théorie telle quelle se dégage dans le texte de la brochure écrite par le philosophe allemand Emmanuel Kant, les conditions négatives et positives pour l'instauration d'une constitution républicaine. Le second point examine la nécessité de la loi nationale fondée sur le fédéralisme. Et le troisième point reprend les idées que Kant donne comme conditions de possibilité d'une hospitalité universelle. Une appréciation critique clôture notre réflexion.

1. L'instauration d'une constitution républicaine pour chaque Etat.

La paix réelle, pour Kant, n'est pas « un espace entre les deux guerres. Elle ne se confond pas avec l'arrêt de combat dans une situation d'hostilité permanente » (Kant, 1880) , autrement dit une simple cessation des hostilités. Même la préparation de la guerre n'a jamais amené non plus et n'amènera jamais une paix véritable entre les Etats. Une situation de paix ne peut s'installer que lorsque sera éteinte toute volonté de domination entre états, sur le plan politique et sur le plan économique. Il faut donc penser à la dissolution de toutes les forces armées et écarter toute subversion entre états, ce qui revient à dire qu'aucun Etat ne peut, par la violence, s'immiscer dans la constitution ou le gouvernement d'un autre Etat. Ces conditions, essentiellement négatives, constituent pour Kant les préalables pour une paix perpétuelle. Les conditions positives et définitives sont de trois ordres : l'instauration d'une constitution républicaine ; la loi nationale fondée sur le fédéralisme et la loi internationale de l'hospitalité qui garantit le déplacement des individus d'une nation à un autre.

Pour montrer que son hypothèse est claire, il avance ces arguments : l'état de paix, dit-il, n'est pas un état naturel où tout homme cherche à se conserver et obéit à la loi du plus fort. Mais un état de raison, parce qu'il est issu d'un consensus entre les membres de la communauté. Seule la raison fait sortir du règne de la force, de la contrainte naturelle. C'est l'état où l'homme obéit plutôt aux lois instituées par la raison au sens juridique du terme, puisque l'homme n'a plus à se soumettre à la force, mais doit obéir à la loi, c'est-à-dire à la volonté qui se conforme aux droits de tout un chacun. Sa liberté naturelle est restreinte par la loi, permettant ainsi que celle-ci n'entrave plus la liberté d'autrui. Contrairement à la liberté naturelle, elle n'est pas destructrice, mais elle permet à tous les citoyens d'être en accord avec la volonté générale, de se dessaisir de leurs passions personnelles et de leurs prétentions particulières.

S'opposant à une réforme uniquement morale des hommes, Kant veut montrer comment tirer

parti du mécanisme de la Nature qui puisse servir de moyen à la raison en créant un Etat de paix établi sur les lois. La paix est possible, selon lui, mais il y a encore place à la volonté politique des hommes, source de guerre. C'est donc par nécessité que les hommes tendent à construire un monde où ils se sentent en sécurité, mais aussi en liberté sans qu'il y ait de la méfiance entre eux. Pour chasser l'incertitude, Kant propose le contrat fondé sur les mêmes règles de jeu. Et il démontre qu'il n'y a que la raison qui puisse venir à bout de l'inclinaison naturelle parce qu'elle ne tolère d'autre contrainte que celle de la liberté, seul et unique fondement d'une constitution capable de garantir le droit (Kant, 1880).

Pour s'assurer que les lois découlent de la raison et qu'elles soient ainsi universelles c'est-à-dire bonnes pour tous tant que le contexte est le même cette raison prend la forme d'un contrat social entre les membres de la communauté. D'où l'idée de pacte social sur lequel doit se fonder la législation de tout peuple.

La seule constitution qui dérive directement de l'idée du pacte social et qui soit totalement conforme aux droits est, selon Kant, la constitution républicaine, parce que, précise-il, elle seule est établie sur des principes compatibles avec la liberté qui doit appartenir à tous les membres d'une société en leur qualité d'hommes, avec légale soumission de tous à une législation commune comme sujets ; enfin avec le droit d'égalité qui appartient à tous et à chacun comme membres de l'Etat. Bref, pour être pleinement conforme au principe du Droit, il faut que la forme du gouvernement soit représentative. Cette forme seule permet la République, sans elle, le gouvernement est arbitraire et despotique quelle que soit la constitution.

Partant Kant propose dans son livre une première partie semblable à un traité de paix, dont les articles préliminaires définissent les conditions d'une paix qui ne soit pas seulement une suspension de la guerre, comme le respect de la territoriale et de la souveraineté des autres Etats, l'abolition des armées permanentes, l'impossibilité de s'endetter pour la guerre et la nécessité de bannir toute pratique machiavélique. Cette partie se conclut par trois articles définitifs montrant que, par le droit, la paix peut être instaurée en multipliant les républiques libres ayant leur propre droit public, en les unissant en une Fédération et en faisant respecter le droit des gens choisi par et pour les différents peuples.

2. La loi nationale se fonde sur le fédéralisme

En abordant la question de paix sous cet angle, Kant pense qu'une telle Alliance pacifique est nécessaire. L'avantage est qu'elle ferait disparaître la possibilité de la guerre non pas par un

traité qui ne met fin qu'à une seule guerre ; mais plutôt par une coexistence qui permet d'arrêter les passions inhumaines qui l'engendrent. Même si cette stratégie pourrait dégénérer, Kant pense qu'il n'y a qu'un seul moyen de tirer les Etats de cette situation violente où ils sont sans cesse menacés par la guerre : c'est la formation d'une Fédération des peuples qui paraît, aux yeux de Kant, l'unique moyen rationnel de substituer par l'établissement juridique de l'état de paix à l'état de guerre. Il préfère cette coexistence des Etats à la puissance supérieure aux autres Etats qui aboutirait à une monarchie universelle. L'avantage de cette Fédération des Etats est qu'elle permet de renoncer à la liberté anarchique pour se soumettre à la contrainte des lois générales et former ainsi un Etat des nations (*Civitas gentium*) qui embrasse tous les peuples de la terre.

Une telle convention, estime Kant, respecte l'indépendance, l'autonomie des parties et la conformité des vues, des intérêts qui permette la reconnaissance des vraies valeurs de dignité (liberté), d'égalité et de justice en vue de l'établissement d'une législation extérieure qui constitue le droit international.

Pour qu'il y ait une paix perpétuelle, Kant exige donc une assomption qualitative sur le plan théorique, éthique et politique. Il ne s'arrête pas là. Il projette et indique les points de repère à partir desquels on peut constituer une société juste et libre. C'est l'occasion ou jamais pour lui d'édicter les règles qui pourraient transformer la conception de la justice pour garantir la paix perpétuelle entre les Etats.

Dès lors, Kant va construire une théorie de la justice à partir d'une expérience de pensée selon laquelle l'ignorance de notre situation réelle, à la fois biologique et sociale, serait la condition nécessaire à l'adoption des règles équitables pour l'organisation des structures de base de la société. Avant d'entrevoir des traités d'arbitrage permanent, il est de bon droit, dit-il, de dégager à priori un consensus ou une loi extérieure à partir des prétentions particulières pour adopter des principes rationnellement appliqués dans des conditions de juste égalité et de droit absolu. Les gens doivent donc quitter les idéologies utilitaristes et instrumentalistes pour chercher à reconnaître et à adopter une loi extérieure à laquelle chaque Etat doit obéir et se soumettre. C'est de cette façon que la paix serait possible, par une politique des relations intra et interétatiques qui tire son fondement sur le Droit basé sur la morale et la raison.

3. La loi internationale comme base de la loi de l'hospitalité

Kant condamne la guerre comme voie de droit pour obtenir la paix durable. Un état de paix ne peut être fondé ni garanti sans pacte entre les peuples ; une alliance qu'on pourrait appeler alliance

pacifique (*foedus pacificum*) qui est différent de traité de paix (*pactum pacis*). Cette alliance ne permet pas de domination d'Etat à Etat. Au contraire, elle garantit la liberté de chaque état particulier sans avoir le besoin d'assujettir les autres Etats de l'association. Une fois constituée en République ou en Etat c'est-à-dire en gouvernement qui rassemble les autres Etats, cette alliance fédérative doit s'incliner à la paix perpétuelle. En se constituant en Etat, ces Etats réunis établissent une sorte de pouvoir suprême qui garantisse les droits réciproques que la raison doit instituer sous le nom de droits des gens.

C'est au troisième article que Kant donne des idées et définit les conditions de possibilité d'une hospitalité universelle c'est-à-dire le droit que chaque étranger de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive. L'exercice de ce droit qu'ont tous les membres de l'espèce humaine de profiter en commun cette surface de la terre (*common world*) demande des conventions particulières. Par conséquent, dans les relations qui se sont établies entre les peuples apparaît le droit cosmopolitique, considéré aujourd'hui comme le couronnement nécessaire de ce code. Il embrasse le droit civil et le droit des gens et s'élève jusqu'au droit public des hommes en général et à la paix perpétuelle.

Qu'est-ce qui garantit alors que le projet d'une paix perpétuelle soit réalisable ?

Pour confirmer qu'une paix perpétuelle est concevable au monde, Kant procède par une réflexion analogique de la manière dont la nature garantit l'idée de paix perpétuelle. Il part de la présence de la force du Destin comme Providence qu'il considère comme l'ordonnance mesurée dans la marche des événements. Elle est une sagesse suprême qui prédétermine le cours des choses et le cours futur de l'histoire humaine. Pour élucider ces dispositions naturelles pour la paix perpétuelle, Kant fait une analogie entre l'ordre de la nature qui est comparable à l'art humain.

Il existe théoriquement, selon Kant, un parfait accord entre cette fatalité naturelle et le but moral que la raison prescrit ; en pratique, l'ordre physique du monde peut servir de modèle à la réalisation du devoir de paix perpétuelle au monde. C'est dans le premier Supplément que Kant décrit les dispositions préparatoires de la nature comme garant de la paix perpétuelle : elle a mis les hommes en état de vivre dans tous les climats ; elle les a disposés au moyen de la guerre, afin qu'ils peuplassent les régions les plus inhospitalières ; elle les a forcés par la même voie à contracter des relations plus ou moins juridiques (Kant, 1880).

L'idée du droit des gens suppose donc l'indépendance réciproque de plusieurs Etats voisins et séparés. Kant est conscient que cette situation est une bombe à retardement, qu'elle est elle-

même un état de guerre pour reprendre ses propres mots, à moins qu'une union fédérative n'empêche les hostilités.

4. Critique de la raison monolithique et rationalité pluraliste

La pratique des organisations internationales de sécurité se laisse facilement porter par la théorie kantienne de la paix perpétuelle. Cette pratique revêt toutes les qualités mais aussi tous les défauts de la théorie. Elles préparent la paix et pour cela elles évitent toute confrontation et essaient d'éteindre les foyers de conflits. Elles font appel à la bonne volonté et exercent quelques pressions politiques, économiques, etc. ; Le grand rêve de tous c'est celui d'un gouvernement à grande échelle (mondial), réglementé par une loi et possédant une force de coercition qui la préserve. Okolo Okonda récuse cette rationalité qu'il taxe de monologique. Ce n'est pas là la voie vers la paix générale durable, dit-il. Déjà au niveau des Etats, on sait que les constitutions n'ont jamais été l'expression d'un accord entre tous ; elles sont plutôt l'expression d'un individu ou d'un groupe dominant et, dans leur application, elles servent aux intérêts du maître de séance et de ses acolytes. Il n'en va pas autrement des chartes qui régissent les organisations internationales. Pour preuve, le téléphone rouge entre les puissances a plus d'impact sur la paix du monde que le Conseil de sécurité de l'ONU. Les réunions informelles ont plus de succès au détriment des réunions officielles au sommet de l'OUA. Ce qui compte c'est l'efficacité des forces en présence : « les textes légaux sont institués, lus, contournés, manipulés en fonction des forces entre chefs d'Etat. Mais les véritables solutions aux problèmes, on les trouve dans des concertations officieuses en dehors de tout juridisme » (Okolo. 1988).

Cette rationalité monologique fondée sur le langage de la force, incarnée en droit et prenant sa justification de la pratique individuelle de la raison est source de dictatures, de manipulations et de dominations. Elle impose une idée de la paix qui n'est pas véritable. Elle ne peut jamais venir à bout de la guerre. Kant lui-même montre qu'on ne peut parvenir à cette forme de gouvernement que par des révolutions violentes.

Dans la recherche de la solution pour une paix perpétuelle, prenons garde d'élaborer des philosophies politiques et de courir le risque d'imposer une rationalité monologique au lieu d'une recherche ensemble du mieux-vivre ensemble. Il faut, à la place de la raison monologique une raison dialogale. Selon Okolo, le problème de la paix relève de la raison sociale et non de la raison individuelle. Il appuie sa thèse sur la réflexion de Jürgen Habermas pour qui « le dialogue c'est le va et vient entre ce qu'on pense et la nouveauté de ce que l'autre veut dire. Conduire un dialogue, c'est se laisser conduire par la chose même que visent les

interlocuteurs, c'est regarder ensemble vers une visée, avoir une visée en commun. Le dialogue vise une entente sur la chose, à une recherche en commun de la vérité, de la justice, de la liberté. Cela suppose que dans la quête sur la chose, les interlocuteurs sont conduits par les normes de la moralité : véracité, clarté, compréhension, égalité » (Okolo, 1988). Une société doit être juste avant d'être égalitaire, c'est le moins qu'on puisse dire en paraphrasant Amartya SEN³.

Dans le cadre de cette nouvelle rationalité, la paix ne va pas de soi. Vivre en paix renvoie dès lors à habiter le monde dans la paix. On disait jadis *Si vis pacem, para bēlum* : qui signifie, si tu veux la paix, prépare la guerre. La paix, elle se profile à l'articulation de l'insécurité et de la guerre, car le consensus est une limite vers laquelle on tend de son mieux et l'équilibre social est tributaire des enjeux politiques. L'on ne peut aborder naïvement la paix comme un état. Il s'agit d'une situation qui se donne comme une objectivité politique ; une manière d'être au monde susceptible d'être investie par notre projet d'existence. C'est dire qu'il y a plusieurs modes de penser et qu'il existe d'autres manières de voir le monde. Tout concourt, progressivement, à justifier la théorie de la rationalité pluraliste comme critère d'analyse de divers secteurs de la vie sociale, politique, culturelle et dont l'adoption constitue un facteur de succès dans les interactions humaines et un atout pour l'organisation sociopolitique à même de garantir l'épanouissement des citoyens, leur coexistence pacifique et un vivre ensemble harmonieux. D'où la nécessité d'opérer un changement de paradigme pour sortir de la logique autoritaire ou totalitaire dans laquelle a évolué la doctrine kantienne de la morale et de la politique, changer totalement de terrain au profit de la philosophie de la communication ou du dialogue, gage de démocratisation de l'espace public. Il y a ici une conscience claire selon laquelle l'adoption de la rationalité pluraliste s'avère impérieuse aujourd'hui afin que le monde sorte du terrorisme multifacial qui le défigure, une barbarie qui contraste avec l'ascension vertigineuse du progrès technoscientifique réalisé par une civilisation basée sur le règne de la raison. Il y a, en effet, une certaine dictature dans la manière de présenter la "raison". On dirait qu'il n'existe qu'une voie de la raison. Si on ne suit pas cette voie, on n'est pas sur le principe de la raison. Il n'y a pas qu'une seule raison. Il y a plusieurs raisons. Lorsque la raison théorique s'arrête, c'est la raison pratique qui intervient (Kant). On ne peut absolutiser la raison occidentale (mondialisation) qui consiste à accepter la raison du plus fort selon un jugement qu'on fait des résultats. Pourtant on peut être efficace sans avoir raison. C'est l'occasion ou jamais de réfléchir sur le lieu à partir duquel la

³ Amartya SEN, profesor of Economies and philosophy. Economiste, Indien qui a reçu le Prix Nobel en sciences économiques en 1998, [Htt://scolar.harvard.edu/Sen/home](http://scolar.harvard.edu/Sen/home)

question concernant l'avenir d'un monde plus humain pourrait être posée : de montrer le lieu qui puisse avoir une finalité libératrice et qui puisse infléchir tant soit peu les tendances fixistes et matérialistes qui défigurent le monde d'aujourd'hui.

Okolo, quant à lui, projette une lecture et une reprise de la palabre africaine comme un nouvel espace d'organisation de nos communautés nationales et internationales. Pour lui, la palabre n'est pas à comprendre comme l'expression de l'unanimisme ethno philosophique, mais elle est une quête d'un consensus qui n'existe pas encore mais qu'on est décidé à obtenir. Pour instaurer une paix juste et durable, la première chose à faire, c'est de mettre la paix en jeu, à l'épreuve, de la risquer. Ce n'est pas n'importe quelle paix qu'on peut accepter. Il faut mettre à l'épreuve l'idée de paix ; la remettre en cause ; qu'on la corrige continuellement pour que cette paix soit dynamique, créatrice. La deuxième chose, c'est mettre en jeu les institutions qui aujourd'hui garantissent la paix en commençant par nos Etats et nos constitutions en fonction du véritable dialogue instaurateur d'une paix vraie (Okolo, 1988).

D'où la nécessité d'une paix perpétuelle fondée sur une rationalité contextuelle, intégrative et non dualiste qui prône la pluralité à partir d'une vue unificatrice, transcendante et universelle ; tandis que la rationalité pluraliste intégrative affirme la multiplicité des types de rationalités et y voit des modèles d'actions et des modèles de vie, des occasions plus larges pour la liberté axée sur l'intersubjectivité où les sujets s'entendent entre eux pour parler et agir en fonction des réalités qui se présentent. La paix perpétuelle résiderait donc dans la lutte pour la création d'un monde nouveau continuellement appelé à résoudre les contradictions qu'il ferait naître. Cette existence instable n'est pas une impasse absolue, sans issue, un échec irrémédiable ; mais une exigence d'intégralité qui devra avoir comme base la loi de l'hospitalité universelle que Kant exige dans les relations entre les peuples.

Conclusion

Considérant le mouvement de contestation qui dénonce la domination inhérente à la rationalité scientifique et ses effets déshumanisants, l'intérêt de cette étude est de dénoncer le revers de la rationalité monolithique. C'est donc dans une perspective entièrement nouvelle qu'il faut poser les grands problèmes concernant la rationalité scientifique comme détentriche du monopole de la vérité et du sens, aussi bien de l'objectivité, de la validité que de la construction d'une société juste pour tous.

Do'ù la mise en garde d'y limiter complètement notre vision du monde, et la nécessité de

dénoncer la déshumanisation de certaines méthodes et pratiques scientifiques qui altèrent le devenir de l'homme et de la société sous l'action de la modernité, caractérisée par le progrès scientifique et technologique.

L'optimisme scientifique a donc succombé à une série de chocs provoqués par le développement concret de la science et de la technologie (Mayola, 2009). La croissance exponentielle de l'économie, de la technologie et de la démographie ne peut se poursuivre à l'infini ; le débat théorique sur le nucléaire et le satellite, mais aussi dans l'industrie chimique, les manipulations génétiques qui ne semblent servir aucun objectif humain digne d'intérêt.

La passion de la connaissance n'est plus tolérable au profit de l'accumulation excessive des biens matériels et du pouvoir qui ouvre la voie à la violence déguisée de la science envers la nature, sous prétexte de se l'approprier en la transformant, quels que soient les risques des catastrophes.

C'est dire que même si la science est libératrice, elle comporte en même temps des dangers, non seulement biologiques, mais aussi sociaux et politiques.

Cette crise généralisée à l'échelle planétaire fait naître l'idée qu'il faut soumettre la science et la technologie à un contrôle politique. Au lieu d'amener vers une vie meilleure, la science est devenue une menace pour le devenir de l'homme et la société ; elle est devenue offensive et agressive pour la vie de l'homme et de la société. Au lieu de progrès, la modernité caractérisée par le progrès scientifique et technologique s'est mue en régression sur le plan éthique. Ainsi la société, qui se sent menacée dans son existence même, exige désormais d'exercer son contrôle sur l'activité scientifique. Cette situation demande réflexion.

La rationalité dialectique dualiste fonctionne et s'oriente vers deux visions du savoir humain : celle qui considère le savoir comme une force productrice soumise à l'activité instrumentale grâce à l'utilisation et au perfectionnement de la science et de la technologie et celle qui concerne la raison qui doit veiller à l'épanouissement et à l'accomplissement optimal et harmonieux du devenir de l'homme et de la société.

A l'état actuel du cheminement historique de l'humanité, le déploiement de la rationalité scientifique est loin d'être convergent à l'aspiration de l'homme et de la société. Elle doit s'élever et s'ouvrir à la rationalité pluraliste qui apparaît comme l'horizon de dépassement de la pensée inique et ne pas se cantonner à un niveau où sont pratiquement sacrifiées des approches alternatives de la pratique de la raison.

La question qui se pose est celle de savoir quelle serait alors la norme de vérité d'une raison sociale constructive qui oriente l'action de la modernité fondée sur la prévalence de l'ordre rationnel au détriment de l'ordre éthique où apparaît la prévalence de la justice, de légalité et la liberté ?

Au regard du caractère centrifuge, divergent, conflictuel et désharmonieux de la rationalité scientifique, le déploiement de cette rationalité scientifique est loin de garantir le bonheur de l'homme, parce que certaines limites paraissent être atteintes.

Cette réflexion dont le rêve est d'intégrer pleinement les valeurs éthiques au processus de développement de l'homme et de la société veut éclairer le vécu humain dans le but de contribuer à l'émergence d'un homme responsable de son devenir et la société manifestement marquée par des mutations culturelles et sociopolitiques. Elle se propose d'examiner et de réfléchir sur le mal-être de la modernité à laquelle l'exigence d'une pensée sur la postmodernité se propose comme une voie de dépassement du rationalisme et d'avènement d'une humanité accomplie. En d'autres termes chercher à rompre avec un système rationnel aliénant afin de restaurer une nouvelle ère critique qui interpelle la conscience de tout homme et de l'africain en particulier à se hisser à une instance critique, créatrice et productive, l'humanisme étant compris comme un processus créatif qui rattache les développements historiques de l'humanité à l'humanité elle-même, celui qui permet d'accroître ses capacités de travail et de réflexion, d'efficacité et de rendement.

Le modèle culturel de référence qui puisse domestiquer la science doit se débarrasser des compromissions et des contraintes de la rationalité scientifique monolithique où apparaît la substitution du mode de la science *métier* au mode de la science *vocation*.

Il est donc question de chercher à ressortir, à la lumière du principe d'altérité ou de la finitude humaine, un principe rationnel alternatif qui permettrait de déterminer le sens précis favorable au progrès scientifique et au devenir de l'homme et de la société ; de concilier les apports de la modernisation au sein des mutations culturelles et des inversions des valeurs afin de garantir la liberté et la dignité de la personne humaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. Articles et Revues

Recherches Philosophiques Africaines (1988) : Philosophie Africaine : Paix-Justice-Travail.
Kinshasa,

Revue Philosophique de Kinshasa, (1983), Faculté de Théologie Catholique de Kinshasa.

2. Livres

KANT Emmanuel, (1880), *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, Fischbacher

KANT E. (1987), *Critique de la raison pure*, Paris, Flammarion

OKOLO O.(1986), *Pour une philosophie de la culture et du développement. Recherches
dherméneutique et de praxis africaines*, Kinshasa, PUZ.

ONAOTSHO K., J. (2016), *Rationalité pluraliste, Ethique et Société. Parti-pris d'une
philosophie Pratique*, Louvain-la-Neuve, LHarmattan, MAFFESOLI

M., 1979), *La violence totalitaire*, Paris, PUF.